



Viré,  
Le 13 Mai 2024

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la demande de renouvellement pour la validation 2024/2025 de votre permis de chasser.

### VALIDATION EN LIGNE

**Optez pour la validation en ligne : plus simple, plus rapide et plus sécurisée.**

Rendez-vous sur notre site internet [www.chasse-nature-71.fr](http://www.chasse-nature-71.fr) à la rubrique « valider son permis » ou flashez le QR-Code suivant



À la suite de la refonte du système informatique initiée par la Fédération Nationale des Chasseurs, le site de validation en ligne fait peau neuve. Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet [www.chasse-nature-71.fr](http://www.chasse-nature-71.fr) rubrique « valider son permis ».

**Optez pour l'E-validation : vous imprimez directement votre validation chez vous**

### VALIDATION PAPIER

Afin que votre demande de validation soit complète, nous vous remercions de respecter les précautions suivantes :

Vérifiez que les informations pré remplies de la demande de validation sont correctes et complètes. Si cela n'est pas le cas, complétez le cadre prévu à cet effet.

- Déclaration sur l'honneur : votre date, lieu et département de naissance, ainsi que votre signature sont obligatoires.
- Au verso de la demande de validation, précisez le type de validation souhaitée en cochant la case correspondante. Dans le cas où les choix ne correspondent pas à votre souhait ou pour toutes autres questions, merci de prendre contact avec le service Guichet Unique au 03 85 27 92 70.
- Paiement et envoi du dossier  
Chèque à l'ordre de « Régie Chasse 71 » à renvoyer accompagné de votre bon de commande dans l'enveloppe jointe (N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER VOTRE CHEQUE et D'AFFRANCHIR L'ENVELOPPE AU TARIF EN VIGUEUR). Votre demande est à retourner à :

**FDC 71 – Service Guichet Unique  
Le Moulin Gandin – 24 Rue des 2 Moulins CS 90002  
71260 VIRE**

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT RETOURNE.  
IL EST INUTILE DE VOUS PRESENTER AU GUICHET DE LA FEDERATION, AUCUN DOSSIER  
NE SERA TRAITE SUR PLACE.**

Cet envoi est réalisé avec la participation financière de GROUPAMA.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser si par suite d'une méconnaissance d'événement d'ordre personnel ou de changement de situation, ce pli vous est parvenu par erreur. Nous sommes intéressés par toute information permettant de mettre à jour nos fichiers.

**CARNET DE PRELEVEMENT BECASSE (CPB)**

Pour chasser la bécasse, vous devrez :

- ouvrir un compte sur CHASSADAPT pour déclarer vos prélèvements Bécasse sur un smartphone  
ou
- demander un Carnet de Prélèvement Bécasse « papier » soit sur le formulaire ci-joint, soit en ligne sur le site internet de validation du permis de chasser

(Le retour du carnet de la saison 2023/2024 est obligatoire afin de bénéficier d'un nouveau carnet pour 2024/2025 ou d'une ouverture de compte CHASSADAPT).

**PROMOTION en Saône et Loire**

Le tarif parrainage :

Pour faciliter le retour à la chasse, le Conseil d'Administration de la Fédération a maintenu le « parrainage » sur une validation départementale :

Le chasseur adhérent à la Fédération de la Saône et Loire depuis au moins 3 ans qui parraine un ancien chasseur qui n'a pas validé son permis depuis au moins 5 années obtient une réduction de 50 € (si les 2 prennent le timbre grand gibier). Afin d'obtenir cette offre, il convient de nous retourner les deux validations dans une même enveloppe accompagnées d'une demande nous précisant le nom du parrain et du parrainé ainsi qu'un RIB pour remboursement des 50 €.

Le tarif spécial deuxième année : sous réserve des conditions suivantes :

- avoir demandé la validation du permis de chasser dès la saison qui suit la réussite à l'examen
- valable deux années consécutives (la première année en tant que nouveau chasseur)
- valable uniquement sur une validation départementale.

Ces offres sont limitées à une par chasseur et par an. Offres non cumulables entre elles ni avec une autre réduction. Offre calculée sur la base de validations départementales 71.

Exclusion : retour à la chasse suite à un retrait ou une suspension du permis de chasser.

Toute demande de validation avec une offre promotionnelle devra être effectuée par retour du document prévu à cet effet.

Bonne saison de chasse à toutes et à tous

**La Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire**